

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 MARS 2023

DATE de PUBLICATION
20 MARS 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 31
Votants : 34

L'an deux mille vingt-trois,

le 14 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET.

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°09-2023 – FINANCES – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2022

DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Le Président rappelle la participation de la Communauté de Communes à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) menée par la DDFIP pour les exercices 2022 et 2023.

Le Conseil Communautaire va donc délibérer pour la première fois sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2022. C'est un document commun à l'ordonnateur, le Président d'Arc Sud Bretagne, et au comptable public, le responsable du centre de gestion comptable d'Auray.

Ces comptes des budgets d'Arc Sud Bretagne sont contrôlés et approuvés par l'agent comptable de la DDFIP avant adoption en Conseil Communautaire. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimant les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie également les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

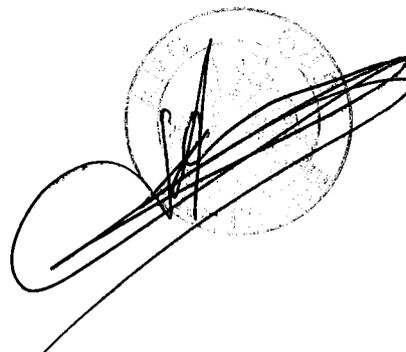
Le Président informe que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14, lors de la séance du conseil au cours de laquelle le compte administratif ou le compte financier unique est débattu, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire de désigner un Président de séance.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, en qualité de Président de séance pour l'approbation des Comptes Financiers Uniques 2022.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/03/2023
Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature is stylized and appears to be 'G. David'. The stamp is partially obscured by the signature.